



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 19022

Texte de la question

Alerté en particulier par le comité régional porcin Bretagne (CRP), M. Philippe Tourtelier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la gravité de la situation de la filière porcine. La Bretagne représente 56 % de la production française et compte environ 7 800 exploitations qui emploient près de 24 000 emplois directs. Cette crise sans précédent est liée au renchérissement du coût des matières premières : plus de 60 % ces douze derniers mois, alors qu'en même temps le prix de vente du porc baissait. Les professionnels, notamment par la voix de la fédération nationale porcine et de leurs représentants départementaux, font valoir qu'un élevage moyen perd environ 30 % de son chiffre d'affaires annuel. Cela se traduit souvent par une perte mensuelle de 13 000 euros, mais qui peut atteindre 16 000 euros. Le taux d'endettement de certains élevages s'accroît et les exploitations fragiles basculent dans des difficultés alarmantes de trésorerie. Les éleveurs bretons sont particulièrement inquiets et ils l'ont manifesté en insistant notamment sur la surproduction européenne, la distorsion de concurrence et la hausse des coûts de production du fait de la forte augmentation des matières premières nécessaires à l'alimentation. Ce poste représenterait plus de 50 % du coût d'un cochon. La viande de porc est achetée 1,20 euro le kilo pour un coût de production de 1,60 euro alors qu'elle peut se retrouver entre 6 et 8 euros dans la grande distribution. Cette situation est d'autant plus étonnante que, par ailleurs, le prix du jambon dans les supermarchés a augmenté de 44 % comme l'a révélé l'Institut de la consommation dans le cadre de son enquête sur les prix alimentaires. Après avoir reçu fin février les responsables de la filière, il a annoncé un certain nombre de mesures (fonds d'allègement des charges, dispositif de bonification...) sur lesquelles il souhaite avoir plus de détails, notamment le calendrier de mise en oeuvre pour les éleveurs les plus touchés. Au niveau des distorsions de concurrence observées au niveau européen, les producteurs de porcs réclament une hausse des restitutions à l'exportation. Elle n'a pas été obtenue auprès de la Commission européenne : vu l'urgence, il lui demande ce qu'il compte faire. Enfin, il lui demande quelles sont les dispositions concrètes qu'il entend soutenir pour défendre la filière vis-à-vis de la grande distribution, sans que pour autant les consommateurs soient les seuls pénalisés.

Texte de la réponse

Les marchés des céréales connaissent depuis plusieurs mois une tension résultant de la conjugaison de facteurs conjoncturels, essentiellement d'ordre climatique, et de facteurs structurels tenant à l'augmentation de la demande alimentaire mondiale et du développement des biocarburants, en particulier aux États Unis. Cette situation se traduit par une augmentation des prix de l'alimentation animale pour les éleveurs. Or, l'aliment représente une part essentielle des coûts de production d'élevage. Des mesures ont déjà été prises pour réduire les tensions sur les marchés avec la remise en culture des surfaces en jachère. La prochaine suspension des droits de douanes sur les importations de céréales au sein de l'Union européenne dont le principe a été arrêté pourrait également être de nature à réduire cette pression. Par ailleurs, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'engage à prendre en compte, dans les politiques d'appui au développement des bioénergies, les besoins en alimentation animale pour éviter des tensions sur les marchés. S'il convient d'appeler à la modération dans la répercussion des hausses des prix des matières premières agricoles sur les prix à la consommation, il est

souhaitable que toutes les initiatives soient prises, notamment dans un cadre interprofessionnel, pour permettre une juste répercussion de cette hausse des prix des matières premières, actuellement supportée par la production, aux autres acteurs économiques intervenant dans le circuit de commercialisation des produits de l'élevage. La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, récemment adoptée par le Parlement, en réformant certaines dispositions de la loi Galland a permis de préserver un équilibre dans les relations commerciales tout en permettant aux distributeurs de répercuter à travers des baisses de prix les marges arrières consenties par les fournisseurs. Par ailleurs, la loi a ouvert dans le cadre des accords interprofessionnels la possibilité de prévoir des dispositions en cas de forte hausse du cours des matières premières. Cette réforme doit permettre de pratiquer une vérité des prix conforme aux intérêts des entreprises, des consommateurs mais également des producteurs. Le ministre de l'agriculture et de la pêche sera attentif à prendre en compte les intérêts de l'ensemble des maillons des filières dans cette réflexion. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a bien noté l'urgence de la situation. Il a été demandé, à plusieurs reprises, à la Commission européenne de mettre en oeuvre les mécanismes de gestion prévus par l'Organisation commune de marché (OCM) pour dégager le marché communautaire de la viande porcine. La Commission a répondu dans un premier temps à cette demande en ouvrant en octobre dernier le régime d'aide au stockage privé. Ce dispositif s'avérant insuffisant pour répondre aux difficultés du marché, la Commission a introduit des restitutions à l'exportation de carcasses, demi-carcasses, découpes et poitrines de porc pour toutes destinations. Cette mesure, répondant à la demande française, est de nature à soulager le marché européen de la viande de porc particulièrement encombré. La situation restant difficile pour les éleveurs de porcs, le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à deux reprises, le 18 février et le 14 avril 2008 un soutien européen. La Commission a décidé de ne pas revenir sur le niveau des restitutions. Par ailleurs, en réponse à la dégradation rapide de la trésorerie des éleveurs, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé de mettre en place un dispositif de fonds d'allègement des charges (FAC) à hauteur de 3 MEUR, afin de prendre en charge les intérêts des emprunts des éleveurs. De surcroît, des prêts de crise pour un montant de 30 MEUR pourront être alloués aux éleveurs de porcs en difficulté. La mise en oeuvre de ces dernières mesures, dès le début de l'année 2008, vise à conforter l'ensemble des exploitations porcines et maintenir une production et des filières porcines diversifiées. Constatant l'aggravation de la situation du secteur et afin d'aider les éleveurs de porcs à passer ce cap difficile en attendant la reprise des cours, le ministre de l'agriculture et de la pêche a renforcé ces mesures avec une enveloppe supplémentaire de 10 MEUR. Ainsi, le FAC a été doté de 3 MEUR supplémentaires pour atteindre, au total, 6 MEUR. Le dispositif de bonification de charges a été renforcé de 7 MEUR correspondant à 70 MEUR de prêts. Enfin le concours financier de la Mutualité sociale agricole (MSA) a été mobilisé. D'une part, la MSA a réservé en 2007 une enveloppe de 500 000 euros afin de prendre en charge les cotisations des chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles de ce secteur, d'autre part, 2 MEUR provenant du fonds de solidarité des crises agricoles (FSCA) ont été alloués pour satisfaire les demandes d'échéanciers de paiements de ces mêmes chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles. La caisse centrale de la MSA a été informée que la crise porcine était une priorité pour la gestion des soutiens début 2008.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19022

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2190

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 3984